

CADRE DE GESTION DES AED, TANT ATTENDRE POUR QUE RIEN NE CHANGE.

LA CGT ÉDUC'ACTION COMMUNIQUE...

Le jeudi 9 octobre 2025, le ministère de l'Éducation nationale a publié le nouveau cadre de gestion des Assistant-es d'Éducation au Bulletin Officiel. C'est un euphémisme de dire que cette circulaire s'est faite attendre alors que de profonds changements comme l'accès à la CDIisation (2022) sont intervenus ces dernières années. Si des « concertations » insatisfaisantes avaient eu lieu début 2024, tout était au point mort depuis novembre 2024 jusqu'à la publication de ce texte... sans modification substantielle.

Ainsi, malgré quelques clarifications sur les conditions d'emploi, la précarité demeure la règle pour ces personnels :

- Les conditions de renouvellement en CDD sont entièrement dépendantes de la volonté de la direction de l'établissement, et la mise en place d'une nouvelle procédure d'évaluation des AEd suscite les plus grandes inquiétudes : de nombreux critères reposent sur des savoir-être et savoir-faire alors même qu'aucune formation réelle n'est mise en place pour permettre de les acquérir.
- L'accès au CDI reste dépendant de deux arbitraires : la validation par les chef-fes d'établissements et par les services du rectorat. Ainsi, ce n'est toujours pas un droit pour toutes et tous les AEd ayant exercé leurs missions pendant 6 longues années.
- Les propositions de grilles d'évolution des rémunérations ont toujours été refusées lors des concertations et ne figurent toujours pas dans la circulaire alors même que certain-es AEd dépassent désormais les 9 ans de service.
- Rien n'est abordé quant aux possibilités de mobilité des personnels qui souhaitent muter d'un établissement à l'autre.
- Les conditions d'exercice dans les internats sont soumises au « droit coutumier » des établissements car rien ne cadre clairement leur fonctionnement. Cerise sur le gâteau : les heures de nuit ne sont comptabilisées que comme un forfait de 3h pour une présence effective d'au moins 8h.

Au côté des AEd, la CGT Éduc'action se bat pour le respect du cadre de leur mission, l'arrêt des non-renouvellements arbitraires et la mise en place de toute urgence d'une grille de salaires!

Elle rappelle surtout qu'elle porte la revendication de la création d'un Statut de catégorie B pour les AEd et d'un statut d'étudiant-es salarié-es amélioré pour celles et ceux suivant des études.

Montreuil, le 14 octobre 2025